

PAR COURRIEL

Le 21 juin 2024

N/Réf. : 27036

Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision*

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 17 mai 2024, et précisée le 23 mai dernier, visant à obtenir depuis le 1^{er} juillet 2019 et concernant Accompagnement Québec : *la mission ou mandat, le nombre d'ETC qui y travaillent, les budgets annuels, les cibles et les résultats de ces cibles.*

À cet effet, nous vous transmettons ci-joint les renseignements demandés et détenus par le Ministère. De plus, conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (en annexe), il vous est possible de consulter une partie des informations demandées dans le communiqué du 8 août 2019 et sur la page des services d'Accompagnement Québec, disponibles aux adresses suivantes :

- <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/presentation-du-parcours-daccompagnement-personnalise-pour-les-personnes-immigrantes>
- <https://www.quebec.ca/immigration/service-integration-personnes-immigrantes>

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Originale signée par:

Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection
des renseignements personnels

p. j.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

1. **La mission ou mandat** : Accompagnement Québec vise à faciliter et accélérer les démarches d'installation, de francisation, de reconnaissance des compétences et d'intégration des personnes immigrantes, ainsi que leur participation à la société québécoise, en particulier au marché du travail. Ce service gratuit et volontaire offre une évaluation des besoins réalisée par des agentes et agents d'aide à l'intégration (AAI) et un référencement adapté vers des organismes, des conseillers régionaux en reconnaissance des compétences (CRRC), des ministères partenaires, etc.

Accompagnement Québec permet ainsi de coordonner les efforts des différents acteurs pour optimiser la réponse aux besoins exprimés par les personnes immigrantes.

Les personnes immigrantes peuvent débiter des démarches nécessaires à leur intégration avant d'arriver au Québec (prédépart).

Accompagnement Québec a également comme objectif d'identifier et de documenter les difficultés que les personnes immigrantes peuvent rencontrer dans leur parcours.

Accompagnement Québec doit ultimement viser à mieux intégrer les personnes immigrantes afin qu'elles restent au Québec, qu'elles obtiennent un emploi à la hauteur de leurs compétences et aspirations et qu'elles profitent des opportunités d'établissement durable en région.

Source : Descriptif Service AQ 202208

2. **Nombre d'ETC :**

2018-2019 : 0 agent d'aide à l'intégration

2019-2020 : 81 agents d'aide à l'intégration

2020-2021 : 87 agents d'aide à l'intégration

2021-2022 : 87 agents d'aide à l'intégration

2022-2023 : 90 agents d'aide à l'intégration

2023-2024 : 89 agents d'aide à l'intégration

Source : SharePoint DGOR

3. **Budgets annuels :**

Investissement de 20 M\$ par année annoncés dans le Discours sur le budget 2019-2020 :

- 12 M\$ pour le Parcours d'accompagnements personnalisé
- 8 M\$ pour les allocations Objectifs intégration

Source : DPBF

4. **Résultats et cibles** :

Pour les années antérieures à 2022, il n'y avait pas de cible car le service Accompagnement Québec était en phase d'implantation

Année financière	Résultat	Cible
2019-2020	X	X
2020-2021	X	X
2021-2022	X	X
2022-2023 (*)	10114	Année de référence pour le PS 3.1.1
2023-2024(*)	14459	10900

Source : (*) TBM (PS 3.1.1 : Nombre de personnes ayant bénéficié d'une évaluation des besoins dans Accompagnement Québec.)